

Le bureau de l'Association nationale des métiers de la science politique nous ayant autorisés à publier la correspondance qu'elle a fait paraître sur sa liste de diffusion, nous la reproduisons ici, dans l'ordre chronologique de la correspondance (publiée dans son intégralité sur la liste que nous conservons comme nous l'avons reçue). L'équipe des Rédacteurs d'Academia

1. Message de Didier Torny <didier.torny@cnrs-dir.fr> à:bureau@ancmsp.com
Date:9 juin 2017 à 09:48 Objet:Message du directeur de l'InSHS [Patrice Bourdelais]
2. Message de Didier Torny <didier.torny@cnrs-dir.fr> à:bureau@ancmsp.com
Date:12 juin 2017 à 14:51 Objet:RE : Message du directeur de l'InSHS
3. Message du bureau de l'ANCMSP <bureau@ancmsp.com> à diffusion@listes.ancmsp.com –
ODate : 14 juin 2017, 16 :00 bjet : Déclassement CNRS Section 36 – Les "justifications" reçues par l'association de la part P. Bourdelais, directeur de l'InSHS ...

- 1) **De:Didier Torny <didier.torny@cnrs-dir.fr> à:bureau@ancmsp.com
Date:9 juin 2017 à 09:48Objet:Message du directeur de l'InSHS**

Chers collègues,

vous trouverez ci-dessous un message de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS.
Au vu de son intérêt pour les membres de votre liste, vous serait-il possible de le diffuser ?

En vous remerciant d'avance

Bien cordialement

Didier Torny

Titre : message du directeur de l'InSHS

Chères et chers collègues,

comme vous le savez sans doute, le jury d'admission des concours CR de l'InSHS, comme de chaque Institut du CNRS, décide de la liste des candidats admis (en liste principale et complémentaire). Cette année, il n'a pas retenu un certain nombre de candidats préalablement classés en tête de liste par les jurys d'admissibilité, et notamment pour le concours 36/04.

Suite à cela, j'ai proposé au Président et au Secrétaire de la section 36 de les rencontrer avec notre Directrice générale à la science afin de leur expliquer quels sont les rôles du jury d'admission et les raisons qui ont conduit à cette décision approuvée à l'unanimité moins une abstention, ce qui est tout à fait remarquable. Je rappelle que ce jury est règlementairement composé de collègues, pour partie issus des sections du comité national, pour partie extérieurs à elles (chercheurs CNRS et professeurs des universités), et présidé par le directeur d'Institut.

L'un des rôles de ce jury qui, seul, dispose d'une vision transversale, est bien entendu de veiller à ce que la politique d'excellence des recrutements menée par l'organisme soit mise en oeuvre dans toutes les sections. Dans le cas du concours CR2 36/04, les membres du jury et la Directrice générale n'ont pas manqué de comparer les profils accomplis et aux parcours très internationalisés des candidats CR2 des autres sections, y compris la 40 (publications dans des supports internationaux en langue anglaise, participation à des colloques à l'étranger, collaborations internationales, bourses Marie Curie, projet à dimension transnationale ou internationale) à la faiblesse relative des dossiers de sociologues proposés par la section 36. Cette comparaison a suscité bien des questions.

En outre, tenant compte de leur âge académique relatif, les écarts considérables d'ampleur et d'internationalisation des dossiers entre les juristes et les sociologues à l'intérieur des propositions de la section 36 ont également ému de nombreux membres du jury. Même si d'autres critères entrent bien évidemment en compte dans l'évaluation des dossiers, ces écarts ont fortement pesé dans la décision que vous connaissez, également prise par des pairs, mais cette fois-ci à l'échelle de l'ensemble des sections de l'InSHS et avec le regard transversal de la Directrice générale qui participe à l'ensemble des jurys d'admission des concours CR du CNRS.

Hors de ce concours particulier, je me réjouis que quatre très bons sociologues aient pu être admis cette année au CNRS, d'une part sur le concours CR2 de la section 40, d'autre part grâce aux autres concours ouverts dans la section 36, en CR2 pour un poste fléché vers l'InS2I et en CR1.

Il s'agissait de la première session de concours de cette nouvelle section et je veux croire que les discussions que nous aurons, Direction générale à la science, Institut des SHS, avec les membres de la section permettront de préciser encore davantage quelles sont les attentes de notre organisme en termes de recrutements d'excellence des chercheurs.

Je vous prie de croire, chères et chers collègues, en ma très cordiale considération,

Patrice Bourdelais
Directeur de l'InSHS

2) **De: Didier Torny** <didier.torny@cnrs-dir.fr> à: bureau@ancmsp.com
Date: 12 juin 2017 à 14:51 **Objet:** Re: Message du directeur de l'InSHS

Chers collègues,

si l'InSHS souhaite communiquer à l'ensemble des communautés scientifiques et non aux

seuls directement intéressés,
nous sommes également confrontés à des contraintes juridiques fortes en matière de confidentialité.

Aussi, je vous remercie de ne pas diffuser le message précédemment envoyé, nous trouverons d'autres moyens de répondre aux questions posées.

Bien cordialement

Didier Torny

3) De: ANCMSP <bureau@ancmsp.com>. **Objet:** [ancmsp] Déclassement CNRS Section 36 – Les "justifications" reçues par l'association de la part P. Bourdelais, directeur de l'InSHS ...

Date: 14 juin 2017 16:00:39 UTC+2

À: "diffusion@listes.ancmsp.com" <diffusion@listes.ancmsp.com>

Cher-ère-s membres,

Suite au déclassement décidé par le jury d'admission des candidat-e-s classé-e-s par le jury d'admissibilité de la section 36 du CNRS, le bureau de l'ANCMSP a reçu les deux mails ci-dessous, rédigés par Patrice Bourdelais (Directeur de l'InSHS) et envoyés à l'association par Didier Torny (Directeur adjoint scientifique au CNRS en 36 et 40).

Le premier, daté du 9 juin, comporte les "justifications" de l'InSHS à propos de ces déclassements. Didier Torny nous sollicite alors expressément pour diffuser le message en question sur la liste ANCMSP. Le deuxième, daté du 12 juin, nous enjoint à l'inverse de ne pas le publiciser, en raison de considérations "juridiques".

Suite aux discussions avec des membres de la section 36, à une consultation juridique et avec l'accord des candidat-e-s déclassé-e-s, le bureau de l'ANCMSP a décidé de passer outre la demande de non-publicisation adressée au bureau par Didier Torny – considérant qu'ils restent fondamentalement responsables de leurs écrits publics.

Le désaveu du travail du jury d'admissibilité de la section 36 fait scandale et nous considérons que les justifications avancées par le directeur de l'InSHS – qui instituent une conception de la science avec laquelle nous sommes en total désaccord – méritent d'être rendues publiques dans le but d'ouvrir un large débat au sein de notre communauté.

Plusieurs initiatives ont été lancées récemment pour soutenir les candidat-e-s déclassé-e-s et faire entendre raison à la direction de l'InSHS. Le bureau de l'ANCMSP invite l'ensemble de la communauté des politistes à se mobiliser de quelque manière que ce soit, en signant la pétition, en se rendant à l'AG de demain à 18H en salle de conférence du 59-61 rue Pouchet (M° Brochant ou Guy Moquet) ... ou les deux !

Lien de la pétition : https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-du-cnrs-concours-cnrs-2017-la-sociologie-d%C3%A9class%C3%A9e-l-autonomie-scientifique-remise-en-cause?recruiter=88673926&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition

Amicalement,

Le bureau de l'ANCMSP

De: Didier Torny <didier.torny@cnrs-dir.fr> à: bureau@ancmsp.com
Date: 9 juin 2017 à 09:48 **Objet: Message du directeur de l'InSHS**

Chers collègues,

vous trouverez ci-dessous un message de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS.
Au vu de son intérêt pour les membres de votre liste, vous serait-il possible de le diffuser ?
En vous remerciant d'avance

Bien cordialement

Didier Torny

Titre : message du directeur de l'InSHS

Chères et chers collègues,

comme vous le savez sans doute, le jury d'admission des concours CR de l'InSHS, comme de chaque Institut du CNRS, décide de la liste des candidats admis (en liste principale et complémentaire). Cette année, il n'a pas retenu un certain nombre de candidats préalablement classés en tête de liste par les jurys d'admissibilité, et notamment pour le concours 36/04.

Suite à cela, j'ai proposé au Président et au Secrétaire de la section 36 de les rencontrer avec notre Directrice générale à la science afin de leur expliquer quels sont les rôles du jury d'admission et les raisons qui ont conduit à cette décision approuvée à l'unanimité moins une abstention, ce qui est tout à fait remarquable. Je rappelle que ce jury est règlementairement composé de collègues, pour partie issus des sections du comité national, pour partie extérieurs à elles (chercheurs CNRS et professeurs des universités), et présidé par le directeur d'Institut.

L'un des rôles de ce jury qui, seul, dispose d'une vision transversale, est bien entendu de veiller à ce que la politique d'excellence des recrutements menée par l'organisme soit mise en oeuvre dans toutes les sections. Dans le cas du concours CR2 36/04, les membres du jury et la Directrice générale n'ont pas manqué de comparer les profils accomplis et aux parcours très internationalisés des candidats CR2 des autres sections, y compris la 40 (publications dans des supports internationaux en langue anglaise, participation à des colloques à

l'étranger, collaborations internationales, bourses Marie Curie, projet à dimension transnationale ou internationale) à la faiblesse relative des dossiers de sociologues proposés par la section 36. Cette comparaison a suscité bien des questions.

En outre, tenant compte de leur âge académique relatif, les écarts considérables d'ampleur et d'internationalisation des dossiers entre les juristes et les sociologues à l'intérieur des propositions de la section 36 ont également ému de nombreux membres du jury. Même si d'autres critères entrent bien évidemment en compte dans l'évaluation des dossiers, ces écarts ont fortement pesé dans la décision que vous connaissez, également prise par des pairs, mais cette fois-ci à l'échelle de l'ensemble des sections de l'InSHS et avec le regard transversal de la Directrice générale qui participe à l'ensemble des jurys d'admission des concours CR du CNRS.

Hors de ce concours particulier, je me réjouis que quatre très bons sociologues aient pu être admis cette année au CNRS, d'une part sur le concours CR2 de la section 40, d'autre part grâce aux autres concours ouverts dans la section 36, en CR2 pour un poste fléché vers l'InS2I et en CR1.

Il s'agissait de la première session de concours de cette nouvelle section et je veux croire que les discussions que nous aurons, Direction générale à la science, Institut des SHS, avec les membres de la section permettront de préciser encore davantage quelles sont les attentes de notre organisme en termes de recrutements d'excellence des chercheurs.

Je vous prie de croire, chères et chers collègues, en ma très cordiale considération,

Patrice Bourdelais
Directeur de l'InSHS

De: Didier Torny <didier.torny@cnrs-dir.fr> à: bureau@ancmsp.com
Date: 12 juin 2017 à 14:51 **Objet: Re: Message du directeur de l'InSHS**

Chers collègues,

si l'InSHS souhaite communiquer à l'ensemble des communautés scientifiques et non aux seuls directement intéressés, nous sommes également confrontés à des contraintes juridiques fortes en matière de confidentialité.

Aussi, je vous remercie de ne pas diffuser le message précédemment envoyé, nous trouverons d'autres moyens de répondre aux questions posées.

Bien cordialement

Didier Torny

--

ANCMSP - Association nationale des candidat-e-s aux métiers de la science politique

Créée en 1996, l'ANCMSP a vocation à collecter et diffuser toute information et toute opinion relatives aux recrutements universitaires et extra-universitaires, à la politique nationale de la recherche et à l'actualité scientifique, dans le domaine de la science politique et dans les disciplines proches - sociologie, histoire, etc.

Site Internet : <http://ancmsp.com/>

Contacteur le bureau : bureau@ancmsp.com